COMMUNICATION

COMMUNIQUÉ de PRESSE

CP n° 7 du 13 mai 2020

Prolongation des contrats doctoraux et post-doctoraux : pour un dispositif large et clairement financé

Le Sgen-CFDT exprime ses plus vives inquiétudes sur la manière dont se déploie le dispositif de prolongation des contrats doctoraux et post-doctoraux. Alors que la communication ministérielle laisserait à penser que le problème était définitivement réglé et que le dispositif législatif nécessaire est soumis à l'assemblée nationale, les informations remontant des établissements nous laissent penser qu'on est loin du compte, et que le déploiement réel de ces prolongations risque fort de n'être que marginal.

A notre connaissance, le ministère s'est contenté d'initier une remontée des demandes des établissements, sans leur donner d'information sur la manière dont ces demandes pourraient être financées. Cela incite les établissements à la plus grande prudence, en fonction de leurs marges de manoeuvres budgétaires. Les besoins de nombreux doctorants et post-doctorants risquent donc d'être ignorés, même si e ministère proposait, a posteriori, un financement dédié.

Pour le Sgen-CFDT, ces prolongations de contrats doivent être guidées par quelques principes clairs:

- tous les contrats doctoraux, post-doctoraux et assimilés (ATER notamment) doivent être éligibles à prolongation, sans que les intéressés ou les établissements aient à perdre du temps supplémentaire pour justifier de la nature des difficultés rencontrées;

- le financement de ces prolongations doit provenir d'un dispositif spécifique, sans obérer les budgets des établissements ou des projets de recherche;

- les barrières réglementaires à l'acceptation de ces prolongations doivent être levées, que ce soit en ce qui concerne les durées maximales prévues par la réglementation (pour les contrats doctoraux ou ATER par exemple) ou la situation individuelle de l'agent (situations de détachement ou de mise à disposition de fonctionnaires titulaires ou stagiaires, visa pour les chercheurs étrangers, etc.).

C'est à ces conditions seulement que l'on pourra garantir que la crise sanitaire n'amènera pas à gâcher des années de travail de jeunes chercheurs qui ne seraient pas en mesure de parachever leurs travaux.

sgen.cfdt.fr

FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
contact presse Bineta NDIAYE
Tel : 01 56 41 51 10 – 06 42 20 18 81
atdepresse@sgen.cfdt.fr